

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-284

Adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

---

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2022-284 modifiant le règlement numéro 2017-263 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ledit règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 2017-263 et ses amendements.

Le règlement numéro 2022-284 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30.

[Ledit règlement](#) peut être consulté sur rendez-vous, en téléphonant préalablement au 450 347-5376, au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

*Signé : Manon Donais*

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière